

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 5 FEVRIER 2009

Nombre de Conseillers en Exercice : 19 – de Présents : 13 de Votants : 15

Le cinq février deux mille neuf à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-à-Marcq, s'est assemblé en séance ordinaire à la mairie, après convocation légale faite le vingt huit janvier sous la Présidence de M. Daniel CAMBIER.

Étaient Présents : MM CAMBIER CLEMENT..DUCATILLON. VANDENBROUCKE, LACHAIER BLONDEAU. PERILLIAT DANCOISNE, CROHEN TYBERGHEIN MONTOIS; Mmes RAUX, COLLING,

Étaient absents : MM : ALDEGHERI, . CALLOT. Mme MERLIN, PIETRASZEWSKI.

Ont donné pouvoir : Mme Anne-Marie LOYEZ-DYRDA à M. Sylvain CLEMENT et Mme Marie-Andrée CAUDRELIER à M. CROHEN.

Vote pour élire le secrétaire de séance :

Par un vote unanime, Monsieur Laurent LACHAIER, est élu secrétaire de séance.

1) LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 DECEMBRE 2008.

2) ABANDON DU DROIT DE PREEMPTION.

Décisions prises par M. le Maire en vertu des délégations reçues ;

Le conseil municipal prend actes de 3 décisions depuis la réunion du 5 février 2009 relatives à l'abandon du droit de préemption.

3) COMMISSION d'AMENAGEMENT FONCIER : ELECTION DE DEUX MEMBRES TITULAIRES ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT ET PROPOSITION DE DEUX PERSONNES QUALIFIEES EN MATIERE DE FLORE, FAUNE ET DE PROTECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'étude d'aménagement foncier réalisée dans le cadre du projet de contournement de Pont-à-Marcq, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé d'instituer une Commission d'Aménagement Foncier (C.I.A.F.) sur les communes de Pont-à-Marcq et Ennevelin.

Conformément à l'article L 121.4 du Code Rural, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection, au scrutin secret, selon les modalités prévues à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de trois propriétaires possédant des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, dont deux en tant que membres titulaires et un en qualité de membre suppléant de la C.I..A.F.

Une publicité préalable, invitant les candidats à se faire connaître, a été affichée en mairie dès le 19 janvier 2009 et est parue sous forme d'annonce légale dans la Voix du Nord du 23 janvier 2009.

A la suite de cette publicité, trois candidatures ont été reçues ;

- Monsieur PERILLAT Jean-Marie, en tant que membre titulaire
- Monsieur SUIN Hubert, en tant que membre titulaire

- Monsieur SINGER Thierry, en tant que membre suppléant

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'élire au scrutin secret ces membres.

A l'issue de ce vote, sont élus à l'unanimité

- Monsieur PERILLAT Jean-Marie, en tant que membre titulaire
- Monsieur SUIN Hubert, en tant que membre titulaire
- Monsieur SINGER Thierry, en tant que membre suppléant

Par ailleurs, il est suggéré à la commune de proposer deux personnes (un titulaire et un suppléant) susceptibles de siéger à la C.I.A.F. en tant que personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages.

Monsieur le Maire propose Monsieur LEBLANC André en tant que membre titulaire (membre de l'association SOS Marque) et Monsieur VANDENBROUCKE Christian en tant que membre suppléant (adjoint en charge de l'urbanisme et du développement durable).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide cette proposition.

4) ELECTION DU CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la délégation interministérielle à la sécurité routière souhaite renforcer le partenariat entre l'Etat et les Collectivités Territoriales afin de développer une politique pertinente en matière de sécurité routière.

Il est demandé au Conseil Municipal de nommer un correspondant

A l'issue de l'élection au scrutin secret, Monsieur DANCOISNE Germain est élu, à l'unanimité, Correspondant Sécurité Routière.

5) APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR DE LILLE-METROPOLE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de sa séance du 27 novembre 2008, le comité syndical du Syndicat mixte du schéma directeur de Lille Métropole a modifié ses statuts.

Il s'agit notamment d'un changement de nom : le syndicat porte maintenant le nom de Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de Lille Métropole.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les statuts modifiés.

6) FIXATION DES TAUX UNITAIRES DES VACATIONS FUNERAIRES.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 modifie la législation funéraire.

Cette loi réduit le nombre d'opérations donnant lieu à surveillance par les services de police nationale, le garde-champêtre ou l'agent de police municipale. Les opérations de surveillance sont maintenant limitées aux :

- transports de corps hors de la commune de décès
- opérations d'exhumation, de translation et de ré-inhumation des restes mortels
- opérations de crémation du corps d'une personne décédée

Le montant des vacances funéraires pour ces opérations de surveillance doit désormais s'établir entre 20 et 25 euros.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le montant de ces vacances à 22 euros.

7) FIXATION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES VACANCES DE FEVRIER 2009.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que du lundi 23 février au jeudi 5 mars 2009 se déroulera un Accueil de Loisirs.

Il propose de fixer les tarifs réclamés aux familles selon les grilles suivantes :

1^{ère} semaine (5 jours)

Quotient familial	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
	Inférieur ou égal à 500	De 501 à 793	De 794 à 1102	Supérieur à 1102	Extérieurs
1 ^{er} enfant	19,30	29,20	35,45	41,90	64,50
2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfant	9,70	16,15	22,55	29,20	51,50

2^{ème} semaine (4 jours)

Quotient familial	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5
	Inférieur ou égal à 500	De 501 à 793	De 794 à 1102	Supérieur à 1102	Extérieurs
1 ^{er} enfant	15,45	23,20	28,30	33,50	51,50
2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfant	7,50	12,85	18,00	23,30	41,20

Garderie :tarif horaire : 1 euros tarif unique.

8) FIXATION DES TARIFS DES ANIMATEURS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE FEVRIER 2009.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que durant les vacances de février se déroulera un accueil de loisirs sans hébergement.

Il propose compte tenu des effectifs de recruter 2 animateurs diplômés BAFA afin d'assurer l'animation.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de les rémunérer en fonction de la grille indiciaire de la Fonction Publique Territoriale, filière animation, selon le barème suivant :

BAFA titulaire Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe Indice majoré 338

Il propose d'ajouter à cette rémunération une indemnité pour congés payés équivalente à 10% du salaire brut pour la période travaillée.

Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité.

9) REPRISE DE CONCESSION.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la famille LEROY – GEORGES a acquis en septembre 1999 une concession de terrain à perpétuité au cimetière communal et cela au prix de 343 euros (2250 francs), ainsi qu'un sarcophage 1 place d'une valeur de 419,23 euros (2750 francs)..

La famille LEROY – GEORGES a souhaité acquérir une nouvelle concession en 2008 dans le nouveau cimetière et remettre l'ancienne concession ainsi que le sarcophage à la ville afin que celle-ci puisse l'utiliser en tant que caveau d'attente

Considérant que la famille LEROY – GEORGES a disposé pendant 9 ans de cette concession, que la concession à perpétuité est ramenée à 100 ans, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser à cette famille la somme versée diminuée de 9/100 soit 30,87 euros.

Il propose d'utiliser la même règle pour le sarcophage et donc de rembourser à la famille LEROY- GEORGES la somme versée diminuée de 9/100, soit 37,73 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

10) CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES POUR LES DEPENSES LIEES AUX ACTIVITS DES AINES.

Monsieur le Maire propose, afin de faciliter l'organisation des manifestations à destination des aînés, de créer une régie d'avance.

Cette régie ne sera utilisée que pour le règlement de menues dépenses et le montant maximum de l'avance à consentir sera fixé à 1000 euros.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

11) SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU NORD.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de la chambre des métiers et de l'artisanat du Nord qui assure la formation d'apprentis et que 7 jeunes Pont-à-Marquois suivent cette formation.

Le Conseil Municipal autorise l'attribution d'une subvention de 100 € par apprenti, soit un total de 700 euros.

Monsieur Lachaier souhaite que pour les demandes ultérieures une charte soit établie définissant des critères d'attribution afin qu'une cohérence soit observée au niveau des aides accordées.

12) ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les riverains (Mme Langlant, Mme Ziegler, M. Leroy, M. Constant, Mme Wambecq et M. Blondeau) de la Cité des Cheminots souhaitent céder à titre gratuit la voie de cette cité.

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal d'accepter cette cession et de prendre en charge les frais d'acte correspondant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

13) DECISIONS DIRECTES.

- 1) Création d'une autorisation de stationnement de taxi de catégorie B pour M. Bodard Bruno et fixe le tarif du droit de place pour stationnement de 25 euros par trimestre.
- 2) Modification du contrat CNP

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 15.